



Rapport de présentation  
**BUDGETS**  
**PRIMITIFS 2025**



# **SOMMAIRE**

## **INTRODUCTION**

### **LE BUDGET PRINCIPAL**

#### **I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

- A- LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT
- B- LES OPERATIONS D'ORDRE
- C- LA REPRISE DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE

##### **2- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

- A- LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
- B- LES OPERATIONS D'ORDRE
- C- LE VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

##### **3- L'EPARGNE BRUTE**

#### **II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **1- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

##### **2- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

### **LES BUDGETS ANNEXES SOUMIS AU VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **1- LE SPIC MULTISPORTS (ancien CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES)**

#### **2- L'OFFICE DE TOURISME**

#### **3- LES CAVEAUX**

### **LES BUDGETS ANNEXES NON SOUMIS AU VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **4- LE STATIONNEMENT**

#### **5- LE CCAS**

#### **6- LA RESIDENCE AUTONOMIE DU JAS DE CALLIAN**

## INTRODUCTION

Après le rapport d'orientation budgétaire examiné au cours de la séance du Conseil Municipal du 13 mars dernier, le budget est la seconde étape qui concrétise les orientations de la municipalité. Il reprend les principales hypothèses retenues lors de ce débat.

Grâce aux mesures prises par la nouvelle équipe municipale, et une amélioration de la conjoncture, les résultats de clôture permettent de conforter la poursuite du redressement des comptes et l'amélioration des capacités financières de la collectivité. Le recours très limité à l'emprunt depuis le début de la mandature a permis de renforcer massivement la politique de désendettement et de dépasser l'objectif d'encours de dette attendu en fin de mandat.

Les objectifs voulus pour ce budget sont dans la continuité des années précédentes et reposent sur différents axes :

- Maîtriser les charges à caractère général de l'ensemble des services de la ville et des budgets annexes, dans une volonté de maintenir le train de vie de la collectivité tout en assurant la qualité des services publics
- Maîtriser l'endettement
- Ajuster le programme d'investissement établi fin 2020, en fonction de l'avancement des projets initiaux et de la temporalité de leurs réalisations
- Diminuer la pression fiscale, en baissant les taux communaux de la fiscalité de 3 %
- Poursuivre la recherche de contributions de partenaires extérieurs au financement des projets

En matière d'investissement, ce budget prend en compte les éléments financiers posés dans le Programme Pluriannuel d'Investissement approuvé par le Conseil Municipal du 10 décembre 2020 et révisé annuellement. La révision proposée pour 2025 se traduit par :

- La mise à jour du coût prévisionnel de certains travaux,
- Les modifications de temporalité de réalisation des projets prévus initialement, pour tenir compte du phasage et de la complexité des études préalables à mener

Les études nécessaires à la réalisation de plusieurs chantiers d'envergure étant terminés, l'année 2025 verra de nombreux projets se réaliser.

Il s'agit d'un budget toujours contraint et évalué au plus près des besoins réels, mais qui permet d'assurer les missions indispensables au bon fonctionnement de la collectivité, avec une volonté de donner la priorité à la réalisation d'équipements en investissement.

Le compte de gestion et le compte administratif 2024 ayant été soumis à l'approbation préalable au cours de la même séance, le budget est établi en intégrant les restes à réaliser (RAR) en investissement et les résultats de clôture constatés au 31 décembre 2024.

# LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget 2025 s'équilibre en section de fonctionnement à 44 775 340,26 € et en section d'investissement à hauteur de 35 255 371,48 €, soit un montant global de 80 030 711,74 €.

## I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2024	2025	Variation
Fonctionnement	49 238 549,83 €	44 775 340,26 €	-9,06%

Une section de fonctionnement en diminution de 9,06 % par rapport à 2024, principalement sous l'effet d'une baisse de la part du résultat antérieur reporté affecté à la couverture des dépenses de fonctionnement, du virement au profit de la section d'investissement et des opérations d'ordre.

Les opérations réelles, reprenant les véritables besoins des services, laissent apparaître des variations maîtrisées.

### 1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2025	Variation
Recettes réelles de fonctionnement	36 088 450,00 €	35 593 800,00 €	-1,37%
Opérations ordre	101 050,00 €	101 050,00 €	0,00%
Excédent antérieur reporté	13 049 049,83 €	9 080 490,26 €	-30,41%
	49 238 549,83 €	44 775 340,26 €	-9,06%

Les recettes réelles de fonctionnement régressent de 1,37 % par rapport à la prévision 2024. Elles tiennent compte de la baisse annoncée des taux communaux de la fiscalité (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) de 3 %.

A noter que, depuis 2018, cette revalorisation est en lien avec l'inflation. Celle-ci ayant reculé en 2024, les bases évoluent dans des proportions moindres aux années antérieures où elles avaient augmenté de 3,9 % en 2024 et 7,1 % en 2023.

Par ailleurs, malgré un excédent de fonctionnement dégagé au compte administratif 2024 en amélioration de 20,05 % par rapport à 2023, la quote-part affectée à la couverture des besoins de fonctionnement diminue de 30,41 %. Ce phénomène résulte d'un déficit d'investissement à couvrir plus important, du fait d'une réalisation plus conséquente du programme d'investissement prévu.

## A – LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2025	Variation
013 atténuations de charges	77 000,00 €	43 000,00 €	-44,16%
70 produits des services	1 120 000,00 €	1 305 500,00 €	16,56%
73 impôts et taxes (sauf 731)	1 650 000,00 €	1 650 000,00 €	0,00%
731 fiscalité locale	30 986 000,00 €	30 026 000,00 €	-3,10%
74 dotations et participations	1 268 500,00 €	1 256 000,00 €	-0,99%
75 autres produits de gestion courante	912 000,00 €	795 000,00 €	-12,83%
76 produits financiers	5 700,00 €	2 300,00 €	-59,65%
77 produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00%
78 reprises sur provisions	69 250,00 €	516 000,00 €	645,13%
<b>Recettes réelles</b>	<b>36 088 450,00 €</b>	<b>35 593 800,00 €</b>	<b>-1,37%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées des produits suivants :

- **Les atténuations de charges** (chapitre 013) qui enregistrent le remboursement, par la CPAM, des indemnités journalières et des charges des agents non titulaires, placés en maladie.

*La prévision 2024 intégrait la récupération, auprès de la collectivité qui l'emploie actuellement, des cotisations retraite d'un agent dont la rupture du contrat était à notre initiative. L'opération comprenait un rattrapage sur les années 2021 à 2024 inclus.*

*Pour 2025, les recettes attendues se limitent à l'année en cours.*

- **Les produits des services** (chapitre 70) qui regroupent le montant des ventes et des prestations de services notamment les activités de loisirs, de sports, de la restauration scolaire, des activités culturelles, les occupations du domaine public, les concessions au cimetière, les mises à disposition de personnels, etc.



*L'estimation de ces recettes évoluent de 16,56 % par rapport à 2024 pour s'établir au plus près des sommes réellement encaissées sur cet exercice.*

- **Les impôts et taxes – sauf 731** (chapitre 73) composés uniquement de l'attribution de compensation versée par ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION (ECAA)

*Ce poste reste stable, aucun transfert de compétence n'étant prévu.*

- **La fiscalité locale** (chapitre 731) comprenant le produit des impôts locaux, les droits de place des marchés, l'accise sur l'électricité, la taxe sur les pylônes électriques, la TLPE et les droits de mutation perçus sur les transactions immobilières opérées sur le territoire de la commune.

*Ce poste traduit l'impact de la baisse décidée des taux de la part communale de la fiscalité locale, cumulée à une revalorisation des bases inférieure aux années précédentes.*

- **Les dotations et participations** (chapitre 74) dont la principale ressource est la dotation globale de fonctionnement, comptabilisent également le fonds de compensation de TVA (FCTVA) perçu sur les dépenses de fonctionnement, les prestations perçues de la CAF sur les activités scolaires et extrascolaires, la compensation d'exonération de fiscalité sur les taxes foncières et la dotation versée par l'Etat pour la production des titres sécurisés.

*Ce poste est stationnaire. Une baisse est anticipée sur la dotation globale de fonctionnement, au regard des années passées, mais elle est compensée par des évolutions prévisionnelles de recettes sur les compensations fiscales et les prestations de la CAF.*

- **Les autres produits de gestion courante** (chapitre 75) comprennent les revenus des immeubles, les redevances des concessions de plages, les astreintes d'urbanisme, les remboursements de sinistres par l'assurance, les refacturations des mises en fourrière aux propriétaires des véhicules et la refacturation de la part des tickets restaurants incombant aux agents.

*La gratuité des locaux occupés par les services du Centre Communal d'Action Sociale, génère une baisse des revenus des immeubles. Par ailleurs, les recettes liées aux remboursements de sinistres par l'assurance et aux astreintes d'urbanisme sont aléatoires et difficilement estimables, d'où une prévision prudente.*

- **Les produits financiers** (chapitre 76) correspondent au remboursement, par le SPIC de stationnement, de la part des intérêts de l'emprunt contracté par la ville pour l'achat des horodateurs.

*Depuis l'arrêt du stationnement payant et la vente des horodateurs, le SPIC avait cessé de rembourser cette charge depuis 2021. Il avait été décidé,*

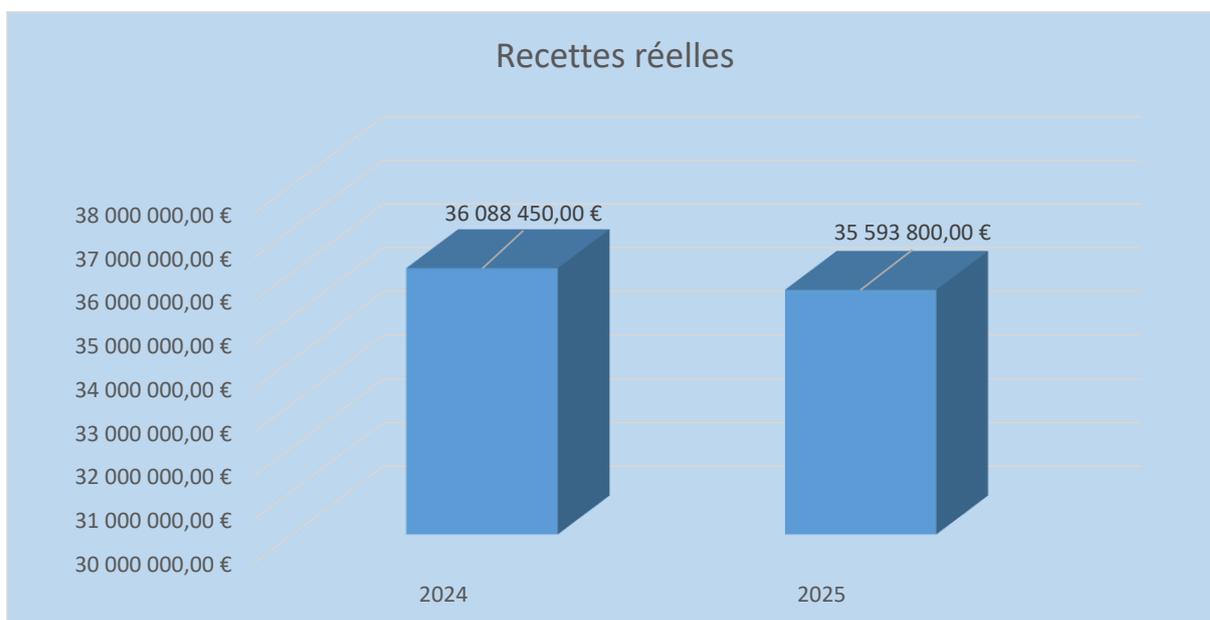
*pour des raisons fiscales, de reprendre ces remboursements en 2024, avec rattrapage de l'antériorité sur les années 2021 à 2023.  
L'année 2025 ne prévoit que la part des intérêts de l'année en cours.*

- **Les produits spécifiques** (chapitre 77) ne comptabilisent que les éventuelles annulations de mandats sur exercices antérieurs et les produits de cessions.

*Aucune annulation sur exercices antérieurs n'est prévue à ce stade.  
Les prévisions en matière de cessions foncières sont inscrites en investissement, au compte 024.  
Seules les réalisations, constatées aux comptes administratifs, affectent ce chapitre.*

- **Les reprises sur provisions** (chapitre 78) sont de deux ordres : sur créances irrécouvrables, à hauteur des non-valeurs constatées en 2024 et sur les contentieux, suite à des provisions constituées précédemment sur des contentieux aboutis.

**Les recettes réelles de fonctionnement 2025 s'élèvent à 35 593 800 € et sont en diminution de 1,37 % par rapport à 2024.**



## **B – LES OPERATIONS D'ORDRE**

- **Les opérations d'ordre** s'élèvent à la somme de 101 050 € et correspondent à la comptabilisation des travaux réalisés en régie pour 100 000 € et à l'amortissement d'une subvention obtenue sur l'achat d'un bien amortissable en 2023 pour 1 050 €.

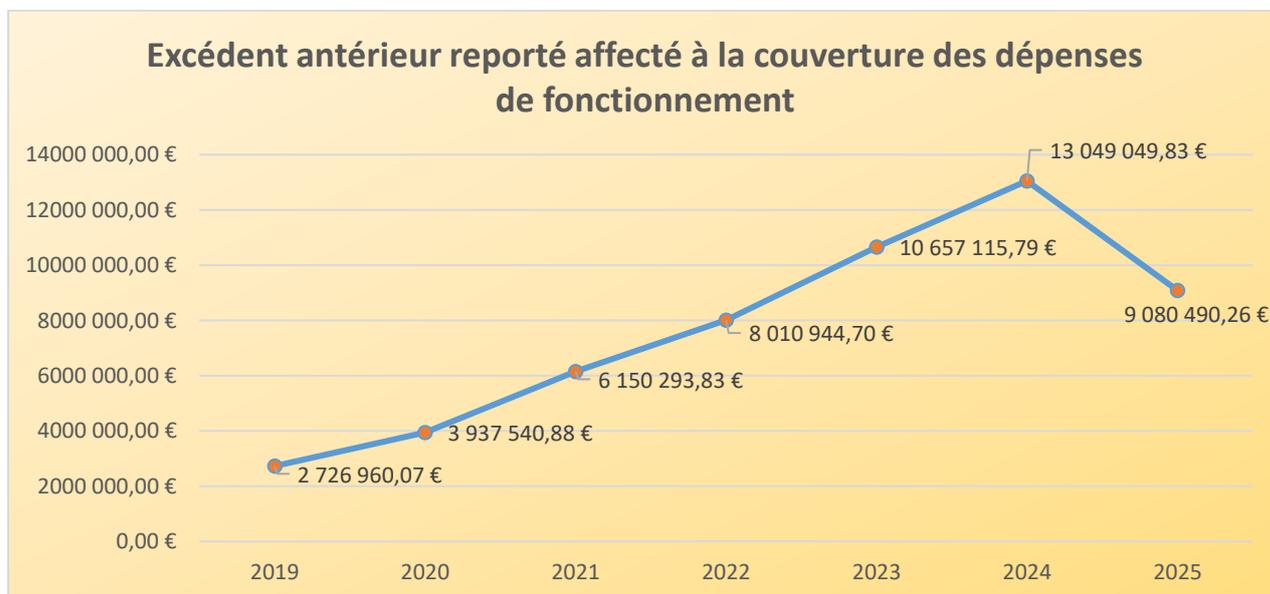
## C – LA REPRISE DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE

La reprise de la quote-part de **l'excédent dégagé au compte administratif 2024 affectée à la couverture des dépenses de fonctionnement** s'élève à **9 080 490,26 €** et est en diminution de **30,41 % par rapport à 2024**.

Cette situation est la conséquence de la réalisation d'investissements plus importants, avec notamment le début des travaux d'extension du groupe scolaire de la Bouverie et le programme soutenu de réfection des voiries. En l'absence de recours à l'emprunt, ces projets accentuent le déficit d'investissement. Ce déficit doit être couvert par l'excédent de fonctionnement de l'année précédente, sous la forme d'une affectation de résultat.

Il s'agit là de la suite logique de la stratégie instaurée depuis le début de la mandature qui consistait à assainir la situation financière de la collectivité dans le but d'aborder la réalisation des équipements dans les meilleures conditions d'autofinancement possibles.

Force est de constater que la part restante de l'excédent 2024 affectée à la couverture des dépenses de fonctionnement, après couverture du déficit d'investissement, reste non négligeable et **affiche encore une progression de 130,61 % par rapport à son niveau de 2020**.



## 2 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2025	Variation
Dépenses réelles de fonctionnement	31 709 509,83 €	34 187 310,26 €	7,81%
Opérations ordre	2 350 000,00 €	1 680 000,00 €	-28,51%
Virement au profit de l'investissement	15 179 040,00 €	8 908 030,00 €	-41,31%
	49 238 549,83 €	44 775 340,26 €	-9,06%

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 7,81 % par rapport au budget 2024. Elles sont établies dans le respect des directives imposées par la lettre de cadrage, tout en prenant en compte la hausse imposée des contributions obligatoires, notamment en matière de pénalité loi SRU, du fonds de péréquation intercommunal et des charges sur la rémunération des agents.

### A – LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2025	Variation
011 charges à caractère général	7 929 074,66 €	8 783 027,00 €	10,77%
012 charges de personnel	18 192 938,00 €	19 391 906,00 €	6,59%
014 atténuations de produits	1 670 650,00 €	2 024 000,00 €	21,15%
65 autres charges de gestion courante	2 858 847,17 €	2 984 077,00 €	4,38%
66 charges financières	828 000,00 €	664 800,26 €	-19,71%
67 charges spécifiques	50 000,00 €	40 000,00 €	-20,00%
68 dotations aux provisions	180 000,00 €	299 500,00 €	66,39%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>31 709 509,83 €</b>	<b>34 187 310,26 €</b>	<b>7,81%</b>

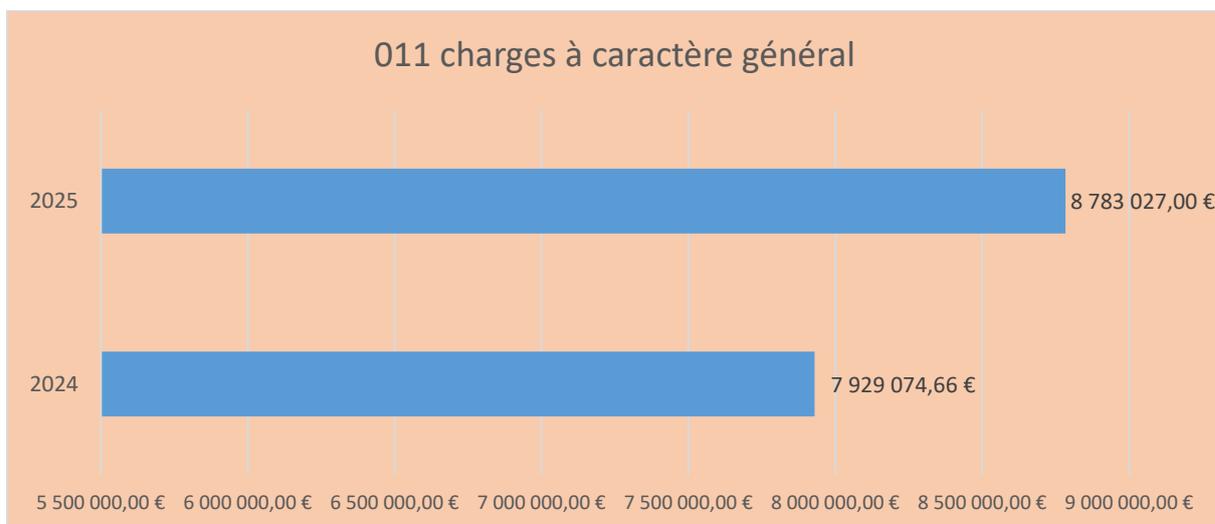
Les dépenses réelles de fonctionnement englobent l'ensemble des frais indispensables à la vie courante de la collectivité et se répartissent ainsi :

- **Les charges à caractère général** (chapitre 011) regroupent l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurance, taxes, charges locatives, etc) ainsi que celles liées aux activités (prestations de services, entretien et réparations, achats de petits équipements, alimentation, affranchissements, télécommunications, etc).

*L'évolution sur ce chapitre porte sur de nombreux postes de dépenses, dont les principaux sont l'entretien des réseaux (curages des fossés), les maintenances diverses, les prestations de services liées au renouvellement du marché de fournitures alimentaires pour la restauration scolaire et les contentieux éventuels.*

*A ce titre, il est prévu une indemnisation partielle d'un contentieux conséquent porté à notre connaissance courant 2024 et relatif à des faits datant de 2013, pour lequel un risque avéré d'indemnisation immédiate existe.*

Les locations mobilières évoluent également, la priorité étant donnée à la location des véhicules plutôt qu'à l'achat.



➤ **Les charges de personnel** (chapitre 012) évoluent de 6,59 % sous l'effet cumulé de plusieurs facteurs :

- La poursuite de la déprécarisation de contrats horaires et de contractuels
- La hausse du plafond de la Sécurité Sociale
- La hausse obligatoire de 3 points du taux de cotisation employeur à la CNRACL, qui passe de 31,65 % à 34,65 % avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- La prévision de 7 recrutements

*A noter que la hausse de la cotisation employeur à la CNRACL se répercutera dans les mêmes proportions jusqu'en 2028, à raison de 3 points supplémentaires par an, tel que prévu par la loi de finances pour 2025.*

*Cette mesure n'est pas sans conséquence sur notre masse salariale (1 point représente environ 100 000 €/an).*

➤ **Les atténuations de produits** (chapitre 014) regroupent les contributions obligatoires dont la collectivité reste redevable, à savoir les pénalités de la loi SRU, la taxe d'habitation sur les logements vacants et le fonds de péréquation des ressources communales versé au profit d'ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION (ECAA).

Ce poste comprend également la quote-part des droits de mutation allouée au budget annexe de l'Office de Tourisme, qui est évaluée, pour l'année 2025, à la somme de 399 000 € et est en augmentation de 68,28 %.

*La quote-part des droits de mutation au profit de l'Office de Tourisme ne fait l'objet d'un décaissement de fonds qu'en cas de besoin, ce qui n'a pas été le cas au cours des 5 dernières années.*

*Sa prévision est toutefois rendue nécessaire pour les besoins de l'équilibre prévisionnel du budget annexe de l'EPIC, le produit de taxe de séjour étant difficilement estimable et prévu prudemment.*

*Une répartition « de droit commun » est prévue pour le prélèvement du fonds de péréquation des ressources communales. Toutefois, il est possible*

*de déroger à ce principe en instaurant une répartition dite « libre ». Depuis 2017, ECAA pratique cette répartition « libre », plus favorable aux communes membres. Dans le projet de loi de finances censuré du gouvernement Barnier, il était envisagé la suppression des modes de calcul dérogatoires, ce qui aurait pour conséquence de porter notre participation à environ 400 000 €.*

*En l'absence d'information précise sur ce point au moment de la préparation du budget, la prévision 2025 intègre cet aléa.*

- **Les autres charges de gestion courante** (chapitre 65) comprennent principalement les indemnités des élus, les créances admises en non-valeurs (titres non recouvrables et qui font l'objet d'une provision), les contributions obligatoires aux syndicats, les dérogations scolaires, les subventions aux associations ainsi que la participation financière à certains budgets annexes.

*L'évolution de ce poste est principalement liée à une participation plus importante au profit du CCAS et des associations roquebrunoises sous la forme de subventions.*

- **Les charges financières** (chapitre 66) retracent essentiellement la charge en intérêts de la dette à court, moyen ou long terme. Elle passe de 828 k€ en 2024 à 665 k€ en 2025.

*Courant 2024, 5 contrats d'emprunts à long terme sont arrivés à échéance, ce qui contribue à la réduction de ces charges.*

*Ce poste comprend également une prévision d'intérêts sur une ligne de trésorerie à contracter courant 2025. En effet, les travaux en cours et à venir vont être générateurs de besoins en trésorerie conséquents et simultanés que la collectivité se doit de pouvoir assurer.*

*Cette mesure est prise à titre préventif et ne sera actionnée qu'en cas de besoin, la priorité étant de financer les projets avec notre propre trésorerie.*

- **Les charges spécifiques** (chapitre 67) comprennent uniquement des opérations d'annulation sur titres émis antérieurement.
- **Les dotations aux provisions** (chapitre 68) constatées, dans un souci de bonne gestion des risques, sont de 2 ordres :
  - Provision pour risques de fonctionnement courant : liée aux contentieux juridiques en cours
  - Provision pour dépréciation des actifs circulants : sur les créances devenues irrécouvrables (non-valeurs)

*Dans le cadre du contentieux survenu courant 2024 sur des faits de 2013, en plus d'une prévision partielle d'une indemnisation immédiate, une provision du solde du risque est constituée.*

***Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 sont estimées à 34 187 310,26 € et progressent de 7,81 % par rapport à 2024.***

## **B – LES OPERATIONS D’ORDRE**

- **Les opérations d’ordre** s’élèvent à 1 680 000 € et sont composées des amortissements des biens (1 650 000 €) et de l’amortissement d’une pénalité de renégociation de prêts (30 000 €).

## **C – LE VIREMENT A LA SECTION D’INVESTISSEMENT**

**Le virement au profit de l’investissement** diminue de 41,31 % du fait d’une reprise moins élevée de la quote-part de l’excédent antérieur reporté affectée à la couverture des dépenses de fonctionnement.

Ce montant est la résultante de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement prévues et fait l’objet d’un transfert en investissement dans le but de couvrir une partie des dépenses de cette section.

Ce transfert contribue à réduire le besoin de recours à l’emprunt.

## **3 – L’EPARGNE BRUTE**

- **L’épargne brute (ou CAF brute)** mesure l’autofinancement dégagé en section de fonctionnement après prise en charge des intérêts de la dette et des dépenses exceptionnelles. Elle correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement.

L’épargne brute prévisionnelle de l’exercice 2025 s’élève à 1 406 489,74 €.
---

## **II – LA SECTION D’INVESTISSEMENT**

La section d’investissement couvre, dès le budget primitif, les restes à réaliser constatés au 31 décembre 2024.

Les restes à réaliser, déterminés à partir de la comptabilité d’engagement de la collectivité, correspondent aux dépenses engagées (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l’exercice et aux recettes certaines n’ayant pas donné lieu à l’émission d’un titre de recettes.

Ils sont constatés au compte administratif n-1 et doivent être repris à l’identique au budget suivant. Ils font partie intégrante de l’équilibre budgétaire.

Pour autant, ces restes à réaliser étant des opérations issues de la gestion 2024, l’analyse qui suit se limitera aux inscriptions « nouvelles », hors restes à réaliser.

## 1 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se composent de :

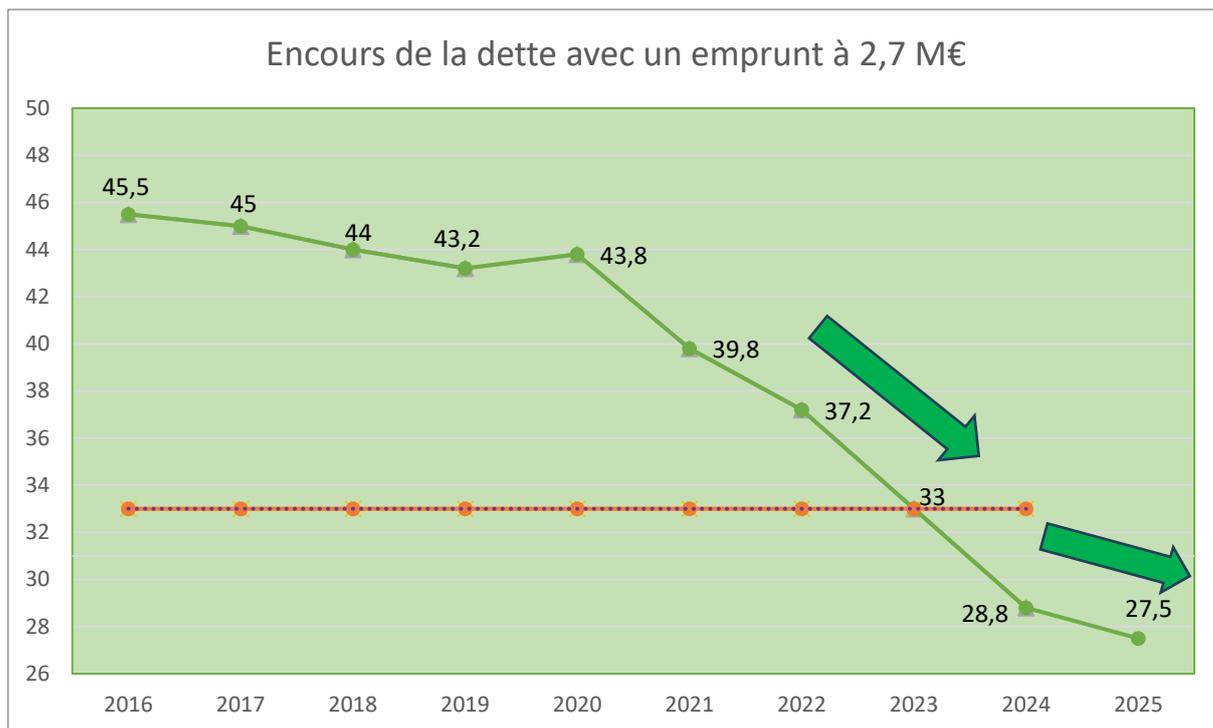
- **Recettes d'équipement** dans lesquelles apparaissent :
  - les subventions et participations obtenues auprès des partenaires publics pour un montant global de 5 234 000 €, dont notamment
    - ❖ 28 000 € du Département du Var à titre de complément de la subvention initiale pour la rénovation énergétique de la salle Suzanne Régis
    - ❖ 200 000 € du Département du Var pour la désimperméabilisation des cours d'école du village
    - ❖ 125 000 € du Département du Var pour le programme d'amélioration de l'éclairage public
    - ❖ 50 000 € du Département du Var pour l'aménagement d'un giratoire à l'intersection de la rue Charles de Gaulle et du Boulevard Jean Jaurès
    - ❖ 125 000 € du Département du Var pour la reconstruction de la salle Léon Jaume
    - ❖ 50 000 € du Département du Var pour la construction d'un terrain de deux pistes de padel
    - ❖ 99 000 € d'ECAA à titre de complément du fonds de concours 2024 pour la rénovation du stade « Just Fontaine »
    - ❖ 487 000 € d'ECAA au titre du fonds de concours 2024 pour la rénovation des voiries communales
    - ❖ 1 214 000 € d'ECAA au titre du fonds de concours 2024 pour l'extension du groupe scolaire de la Bouverie
    - ❖ 276 000 € de la CAF pour l'aménagement des locaux de la crèche dans le projet d'extension du groupe scolaire de la Bouverie
    - ❖ 80 000 € d'amendes de police

Conformément aux engagements pris par ECAA de soutenir, par l'attribution de fonds de concours, les projets communaux durant 3 ans, une somme de 2,5 M€ relative à l'enveloppe 2025 est inscrite dans le présent budget.

- Un recours à l'emprunt de 2,7 M€ est prévu pour la réalisation des investissements.

***Ce recours à l'emprunt reste maîtrisé et permet une poursuite du désendettement, dans des proportions moindres aux années précédentes afin de privilégier la réalisation des équipements prévus.***

***Au 31 décembre 2025, l'encours de dette devrait s'établir à 27,5 M€.***



➤ **Recettes financières** pour un montant global de 2 595 500 € comprenant :

- le Fonds de Compensation de la TVA sur les investissements 2024 d'un montant de 1 000 000 €
- les taxes d'aménagement pour 400 000 €
- Une enveloppe dédiée à l'encaissement des cautions des télécommandes des bornes routières pour 500 €
- le remboursement, par le SPIC de stationnement, de la part en capital de l'emprunt contracté par la Commune pour l'achat des horodateurs pour 7 000 € (cf supra « les produits financiers » (chapitre 76) page 6)
- le produit des cessions immobilières pour 1 188 000 €

Il est envisagé la vente du lot 4 aux Garillans, du bâtiment loué à la Chocolaterie du Rocher sur la place Perrin, du local commercial sis 1 avenue du Général de Gaulle, d'un délaissé de voirie avenue des Druides et de l'ancien boulo-drome à la Bouverie.

➤ **Recettes d'ordre** composées des amortissements des biens (1 650 000 €) et de l'amortissement d'une pénalité de renégociation de prêts (30 000 €)

- **Recettes patrimoniales** composées des crédits nécessaires à l'intégration des frais d'insertions et d'études (70 000 €) et des crédits nécessaires au traitement comptable des avances sur marchés de travaux (200 000 €).
- **Le virement en provenance de la section de fonctionnement** de l'ordre de 8 908 030 €.

**L'excédent de fonctionnement capitalisé** ou « affectation du résultat », d'un montant de 10 712 235,63 €, complète l'équilibre de la section.

Ce montant provient de l'excédent de fonctionnement 2024. L'excédent de fonctionnement constaté au terme de la gestion 2024 doit impérativement couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement. Le déficit de la section d'investissement à couvrir doit être corrigé du solde des restes à réaliser.

Comme constaté à l'analyse des comptes administratifs, le déficit 2024 d'investissement s'élève à 9 941 092,62 €.

Le solde des restes à réaliser dépenses et recettes étant également déficitaire de 771 143,01 €, le montant de l'affectation est établi à 10 712 235,63 € (9 941 092,62 € + 771 143,01 €).

**Ce besoin d'affectation plus important en investissement explique la diminution de la quote-part restante reprise en fonctionnement, tel qu'indiqué précédemment.**

**Intégration faite des restes à réaliser en recettes, qui s'élèvent à 3 155 605,85 €, les recettes d'investissement globales s'établissent à 35 255 371,48 €.**

## **2 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Elles comprennent :

- **Des dépenses d'équipements** qui correspondent aux travaux effectués sur les voiries, les espaces publics, les bâtiments, et à l'acquisition de matériaux et équipements divers nécessaires au bon fonctionnement des services. Ces dépenses sont prévues à hauteur de 16 955 980 €, hors restes à réaliser.

Ce montant comprend des besoins récurrents pour 3 279 980 € et intègre les projets prévus au Programme Pluriannuel d'Investissement pour 13 676 000 €.

Les besoins récurrents se décomposent ainsi :

<b>SPORTS</b>	
Equipements matériel salle Y. SERRA (tables, chaises, frigo, armoires, étagères, mobilier bureau)	5 000,00 €
Remplacement tapis gym Issambres	7 000,00 €
4 tables + 4 bancs pinède Bouverie	10 000,00 €
Achat 4 DAE (tennis Issambres / Village / Perrussier / Calandri)	11 000,00 €
Achat pistolet laser pour remplacer les paintball (arrêt activité) pour le raid famille + Stage Multi sports + MDJ	3 500,00 €
Changement modules parcours Baignoire	10 000,00 €
Terrain Basket 3x3 aux dimensions Officielles pour permettre au CAR de faire des matchs avec leur équipe 3x3.	12 000,00 €
2ème Terrain 3x3 Village	6 000,00 €
Container tondeuse Bouverie	3 000,00 €
Panneau Mural Dojo	4 000,00 €
Pare ballons City Village - clôturer entièrement	15 000,00 €
	<b>86 500,00 €</b>
<b>LOISIRS-ENFANCE</b>	
Frigo élémentaire Bouverie	250,00 €
Armoires métalliques	1 500,00 €
Remplacement Lits barquettes	1 500,00 €
Jardinières	400,00 €
Fauteuils de bureau	300,00 €
Enceintes village + Bouverie	1 000,00 €
Vidéoprojecteur village	800,00 €
Hotte avec filtre Perrussier	8 160,00 €
Friteuse Perrussier	2 000,00 €
Aménagements Algécos Perrussier + Salle Jaume (UGAP)	10 000,00 €
Tables de pique-nique maternelle Bouverie	300,00 €
Chalets de rangement	1 600,00 €
Divers projets CME (à définir)	3 500,00 €
	<b>31 310,00 €</b>
<b>SCOLAIRE</b>	
Mobilier à renouveler - maternelles	1 131,00 €
Mobilier à renouveler - élémentaires	1 497,00 €
Mobilier cantine	5 000,00 €
<b>MATERNELLE VILLAGE</b>	
2 plastifieuses A3 + une relieuse	490,00 €

2 aspirateurs	500,00 €
Destructeur de papier	400,00 €
<b>MATERNELLE BOUVERIE</b>	
Massicot	350,00 €
Destructeur de papier	400,00 €
2 aspirateurs	500,00 €
<b>MATERNELLE ISSAMBRES</b>	
2 aspirateurs	500,00 €
Destructeur de papier	400,00 €
<b>ELEMENTAIRE VILLAGE</b>	
Destructeur de papier	400,00 €
<b>ELEMENTAIRE BOUVERIE</b>	
Destructeur de papier	400,00 €
Panneau centrale tableau triptyque	230,00 €
Aménagement extension	10 000,00 €
<b>ELEMENTAIRE ISSAMBRES</b>	
Destructeur de papier	400,00 €
<b>CANTINE VILLAGE</b>	
Ouvre boîte électrique	1 750,00 €
Vaisselle - ustensiles	1 000,00 €
Disques monobrosse	200,00 €
<b>CANTINE BOUVERIE</b>	
Ouvre boîte électrique	1 750,00 €
Sèche-linge	500,00 €
Vaisselle - ustensiles	1 000,00 €
Etuve	6 600,00 €
Aspirateur à eau	300,00 €
<b>CANTINE ISSAMBRES</b>	
Vaisselle - ustensiles	1 000,00 €
Fontaines à eau	3 000,00 €
	<b>39 698,00 €</b>
<b>JEUNESSE</b>	
Vitrine d'affichage extérieur	1 099,00 €
Télé, enceinte	800,00 €
4 tables de pique-nique	4 416,00 €
Mobilier ignifugé MDJ (norme NF D60-13)	3 402,00 €
	<b>9 717,00 €</b>
<b>CENTRE DE VOILE</b>	
Catamaran	13 400,00 €
Kayak loko x 5	2 250,00 €

Coques optimist x 2	3 350,00 €
	<b>19 000,00 €</b>
<b>ELECTION</b>	
Renouvellement 4 isoairs simples	750,00 €
Renouvellement 2 isoairs PMR	1 100,00 €
	<b>1 850,00 €</b>
<b>EVENEMENTIEL</b>	
200 Chaises	6 000,00 €
Tentes blanches (20 + 2 volées au Roc d'Azur)	6 800,00 €
Mange-debout	650,00 €
Barrières de sécurité	2 000,00 €
Grilles	2 000,00 €
Pavoisement	1 000,00 €
Frigo	1 800,00 €
Tables pour nouvelles salles 2025	7 000,00 €
Barge pour prestations sur lac de l'Arena	45 000,00 €
Eclairage spectacle LED	4 000,00 €
TV Salle Robert Manuel	1 500,00 €
Kit sonorisation hall ERM	1 752,00 €
Kit sono portable avec flight.	1 819,00 €
Kit 4 micros HF salle Molière	4 696,00 €
Kit enceintes actives + flight case transport	2 543,00 €
Kit 4 micros + antennes déportées grands sites pour manifestations extérieures	2 522,00 €
Lumière de service au sol, fond de scène ruban led, ERM + Molière	109,00 €
Kit rideau, fond de scène mobile ERM	494,00 €
Micros HF salle de la Batterie + Salle Suzanne Régis	308,00 €
Sonorisation salle de danse Piétragalla, Perrin, Jaume	2 200,00 €
Porte gerbe	250,00 €
Parterre R. Manuel (changement des chaises)	48 000,00 €
	<b>142 443,00 €</b>
<b>GUICHET UNIQUE</b>	
2 murs d'eau intérieur ou mur végétal à l'accueil	1 000,00 €
5 lampes led de bureau	300,00 €
	<b>1 300,00 €</b>
<b>ETAT-CIVIL</b>	
2 chaises enfants pour baptême civil	400,00 €
Remplacement des stores mairie annexe des Issambres	2 000,00 €

Remplacement des stores salle des mariages	3 500,00 €
	<b>5 900,00 €</b>
<b>CIMETIERE</b>	
Modification colombarium village / étagères	4 000,00 €
Colombarium village côté gauche	11 000,00 €
Achat de panneaux d'affichage	1 800,00 €
	<b>16 800,00 €</b>
<b>ECOLE DES ARTS</b>	
Acquisition d'un piano 4500 € + console plus grande pour les groupes 800€ + 1000 € matériel pédagogique	6 300,00 €
	<b>6 300,00 €</b>
<b>BIBLIOTHEQUES</b>	
Boîtes à livres - cabines téléphoniques anglaises	11 000,00 €
Mobilier (adaptation des rayonnages au déménagement de la médiathèque A.Camus)	5 000,00 €
Ecran vidéo projection	300,00 €
	<b>16 300,00 €</b>
<b>CULTURE/PATRIMOINE</b>	
Maison des terroirs : architecte d'intérieur	4 000,00 €
Travaux sécurisation sentiers cavalières + consultation MAPA	10 000,00 €
Mobilier (vitrines sécurisées, scénographie archéo) en concertation avec l'archéologue	10 000,00 €
Réfection Plaque vivier gallo-romain	3 000,00 €
Demande archéologue : création mallettes pédagogiques	1 000,00 €
Demande archéologue : Bacs de fouille	3 000,00 €
	<b>31 000,00 €</b>
<b>ARCHEOLOGIE</b>	
Kit lettreur	200,00 €
Conformateur et jauges	800,00 €
Matériel de dessin	200,00 €
Matériel photo	2 000,00 €
Topographie	800,00 €
Matériel de conservation (aspirateur)	2 000,00 €
	<b>6 000,00 €</b>
<b>CONSERVATOIRE DU LITTORAL</b>	
Remise en état des différents sentiers avec poteaux fléchages - selon Roc d'Azur 2024	12 200,00 €
	<b>12 200,00 €</b>

<b>CCFF</b>	
Panneaux risque incendie	2 500,00 €
Remorque 750 kg	2 500,00 €
	<b>5 000,00 €</b>
<b>ENTRETIEN DES SALLES</b>	
Armoires de rangement	2 500,00 €
Achat aspirateur / machine à laver	1 000,00 €
Autolaveuse	2 500,00 €
	<b>6 000,00 €</b>
<b>URBANISME</b>	
Conseil AMO Urbanisme	15 000,00 €
Reprographie et numérisation dossiers modification + révision du PLU	2 000,00 €
Bureau d'étude révision PLU (cimetière étude tortue + Géoparc)	20 000,00 €
Subvention opérations bailleurs sociaux en programmes neufs déductible pénalité SRU	125 000,00 €
	<b>162 000,00 €</b>
<b>CTM</b>	
Scie à ruban ferronnerie	5 000,00 €
Ponceuse à bande Ferronnerie	6 000,00 €
Appareillages divers (remplacement obsolète)	3 000,00 €
2 Bennes pour 3T5	18 000,00 €
Caisson CB031DD	9 000,00 €
	<b>41 000,00 €</b>
<b>VOIRIE</b>	
Caméras vidéosurveillance	40 000,00 €
Extension réseau vidéosurveillance Les Issambres	170 000,00 €
Extension réseau ERDF pour URBA	59 600,00 €
Dévoisement réseaux secs	5 000,00 €
Poteaux incendie création - renouvellement - maintenance	150 000,00 €
Réparation citerne incendie	15 000,00 €
Poubelles béton parking Issambres	6 000,00 €
Plots solaires piétons 3 pôles	4 000,00 €
Aménagement paysager cimetière des Issambres	1 500,00 €
Toilettes sèches parc Yves Colle	6 000,00 €
9° Annuité Bd des Lucioles SYMIELEC FIN 2025	28 710,00 €
Toilettes sèches site Aréna	6 000,00 €

Portique solaire secteur Vaudois	40 000,00 €
Tapis anti-glissade accès plage pompier San Peire	3 000,00 €
Branchements divers eau potable	15 000,00 €
Travaux sur réseau pluvial sur les 3 pôles hors urbain	60 000,00 €
Buses Bouverie	200 000,00 €
Travaux glissement terrain Mr SECCO Rives du Golf	20 000,00 €
Désimperméabilisation cours école Issambres	125 000,00 €
Aménagement Place Ollier	60 000,00 €
Sécurisation parking Gaillarde/installation glissières de sécurité	13 000,00 €
Achat de jardinières en pierre 3 pôles	8 000,00 €
	<b>1 035 810,00 €</b>
<b>BATIMENTS</b>	
Climatisation mairie annexe Bouverie	20 000,00 €
Climatisation salle Motricité Maternelle Village	3 000,00 €
Frigidaire salle expo San Peire	500,00 €
Climatisation buanderie + couloir crèche Issambres	3 000,00 €
Cumulus divers bâtiments	3 500,00 €
Réparation ou changement diverses climatisations	3 000,00 €
Climatisation salle de musique S. Régis + isolation	8 000,00 €
Achat de 100 badges contrôle d'accès salles	1 200,00 €
Double vitrage + volets mairie	25 000,00 €
Enduit s/bassement primaire village	35 000,00 €
Remplacement urinoirs Maternelle Bouverie	2 000,00 €
Aménagement espace ombragé Elementaire Bouverie	16 200,00 €
Changement stores maternelle village + Bouverie	25 000,00 €
Film opaque obligation PPMS primaire	16 000,00 €
Film opaque Crèche obligation PMI	8 000,00 €
Film opaque obligation PPMS maternelle	16 000,00 €
Mur + Sol cantines écoles village	15 000,00 €
Aménagement des services techniques Issambres	50 000,00 €
Marché toiture 22/008	110 000,00 €
Toiture entrée salle Robert Manuel Marché 22/008	95 000,00 €
Toiture logements Pinède phase 2 Marché 22/008	155 000,00 €
Réfection étanchéité terrasse La Batterie	50 000,00 €
Divers alarme	3 000,00 €
Réfection portail et contrôle d'accès Perrussier - remplacement par portails coulissants haut et bas	80 000,00 €
Contrôle d'accès divers bat	15 000,00 €
Sol souple crèche Issambres	15 000,00 €
Couverture cour crèche 4 Bouverie	15 000,00 €
Porte 3 Eglise Issambres	25 000,00 €

1 fenêtre en double vitrage Eglise Issambres	2 000,00 €
Travaux d'urgence divers bâtiments (mairie)	35 000,00 €
Rideaux salle association bouverie	2 500,00 €
Enclos chats + canisettes	5 000,00 €
Travaux remplacement des portes crèche village par des portes à galandage 1er étage (5) + 2 coupe-feux	8 000,00 €
Travaux sur grand orgue	1 500,00 €
Mur anti bruit primaire Issambres	8 000,00 €
Rehaussement grillage rigide maternelle Bouverie + crèche 4 (PMI)	20 000,00 €
Toilettes PMR et lavabo écoles et centres loisirs	30 000,00 €
	<b>925 400,00 €</b>
<b>GARAGE</b>	
Valisette contrôle VL et PL	6 000,00 €
1 kangoo - Festivités	20 000,00 €
4x4 CCFF avec réservoir d'eau	100 000,00 €
1 VL avec caisse de transport - événementiel	20 000,00 €
Kangoo boîte automatique CTM	50 000,00 €
	<b>196 000,00 €</b>
<b>ESPACES VERTS</b>	
Remplacement matériel EV suite à vol	6 000,00 €
Aménagement paysager parvis Robert Manuel	6 000,00 €
	<b>12 000,00 €</b>
<b>FINANCES</b>	
Réserve pour achat d'équipement	10 000,00 €
Mobilier tous services	25 000,00 €
	<b>35 000,00 €</b>
<b>INFORMATIQUE</b>	
35 UC + 35 Pack Office = renouvellement du parc utilisateurs	49 800,00 €
14 UC + 14 Pack Office recrutements externes/imprévus	10 000,00 €
Renouvellement Switchs bâtiments : Mairie Bouverie, Police municipale Garillans, Mairie d'Honneur, Salle Robert Manuel	5 000,00 €
2 PC fixes pour 2 Maisons des jeunes	2 840,00 €
2 PC performants pour service communication	3 000,00 €
3 Imprimantes BILLETS Mini Boca sur solution See Tickets : Village + Bouverie + Issambres	5 670,00 €
12 téléphones IP (pannes/recrutements)	4 000,00 €
Renouvellement Autocommutateur téléphonique de 2010	26 100,00 €

Plan de renouvellement Parc photocopieurs VILLE : BLOC 3 Bouverie _ DGA Mairie _ Maison des services _ Archives (rajout couleur) _ PM Issambres _ Ecole Maternelle Issambres _ Guichet Unique.	7 000,00 €
Acquisition mobiles GSM : plan de renouvellement de 170 lignes GSM	8 000,00 €
Acquisition téléphone satellite mobile	2 000,00 €
Petit matériel (câbles, batteries, switch...)	10 000,00 €
Plan de renouvellement Ecoles sur 3 ans	27 000,00 €
2 Licences Logiciel Autocad services techniques	912,00 €
Module Portail usagers Cart@dscs pour dossiers d'urbanisme = Module GOFOLIO 2/3 acquisition sur 3 ans	4 700,00 €
Logiciel M-CITY	9 230,00 €
	<b>175 252,00 €</b>
<b>PLAGES DOMAINES PUBLICS</b>	
Balisage en mer + ancrages écolo	25 000,00 €
Bateau brigade nautique (+ de 10 ans)	5 000,00 €
Sentier sous-marin : ancrages éco + panneaux immergés + balisage	25 000,00 €
Sentier du littoral (3ème tranche)	15 000,00 €
Tunnel Pierrats (pompe de relevage)	300,00 €
Poubelles plages x 10	5 000,00 €
Guirlandes Fin d'année Port Féréol	13 000,00 €
	<b>88 300,00 €</b>
<b>FONCIER</b>	
Acquisition terrains nus agricoles et frais annexes (préemptions SAFER ou acquisition amiable)	55 000,00 €
Acquisition autres terrains et frais annexes : - Terrain CARLETTO (liaison piétonnière Ouest-Est) 30 000 € + Frais d'acte et de géomètre	75 000,00 €
- Terrain MAROLEAU (pointe chemin des Trois croix) 2000 € + Frais de notaire et de géomètre	
- Terrains d'assiette voie de contournement	
Frais de notaire legs ODDONE	2 000,00 €
	<b>132 000,00 €</b>
<b>MAIRIE + / BRIGADE ENVIRONNEMENT</b>	
Matériel brigade incivilités (chargeur de piles, appareils photos, caméras autonomes, mats)	7 000,00 €
	<b>7 000,00 €</b>
<b>PREVENTION</b>	
Films protection vitres agents mairie d'Honneur	3 000,00 €
Fauteuils RQTH	4 000,00 €

	<b>7 000,00 €</b>
<b>COMMUNICATION</b>	
Renouvellement matériel divers	4 000,00 €
	<b>4 000,00 €</b>
<b>POLICE MUNICIPALE</b>	
10 gilets pare-balles	8 900,00 €
Achat armoire forte pour les armes	13 000,00 €
	<b>21 900,00 €</b>
<b>TOTAL PROJETS RECURRENENTS</b>	<b>3 279 980,00 €</b>

Les projets issus du Programme Pluriannuel d'Investissement se décomposent ainsi :

<b><u>AMENAGEMENTS URBAINS</u></b>	
Voiries générales (dont avenue Eucalyptus + piste cyclable village/pont SNCF)	3 000 000,00 €
Voie de contournement village - boulevard des écoliers - boulevard Perrazzini	1 750 000,00 €
Aménagement avenue Eucalyptus	85 000,00 €
Eclairage public	361 000,00 €
Enfouissement réseaux	100 000,00 €
Itinéraires cyclables village / Bouverie (hors voiries)	175 000,00 €
Désimperméabilisation cours école village	135 000,00 €
Espace Salvagno / Avois - jardin public	535 000,00 €
Réhabilitation château d'eau Les Dolmens	20 000,00 €
Acquisition de fonciers agricoles	100 000,00 €
Projet cimetière - STEP Bouverie ( <b>études</b> )	50 000,00 €

<b>BATIMENTS COMMUNAUX</b>	
Maison des Terroirs	1 275 000,00 €
Construction du gymnase Cabasse	500 000,00 €
Construction d'une gendarmerie à Puget S/Argens	100 000,00 €
Extension du groupe scolaire au village (réfectoire)	150 000,00 €
Extension du groupe scolaire à la Bouverie & crèche	4 155 000,00 €
Reconstruction salle Léon Jaume	395 000,00 €
Acquisition propriétés bâties	350 000,00 €
Centre de loisirs Perrussier - construction modulaire	300 000,00 €
Centre de loisirs Perrussier - mise aux normes des locaux	140 000,00 €
<b>TOTAL PROJETS STRUCTURANTS</b>	<b>13 676 000,00</b>

➤ **Des dépenses financières** d'un montant de 4 060 500 € qui comprennent :

- Le remboursement d'éventuels dégrèvements de taxe d'aménagement (10 000 €) et la quote-part de ces taxes à reverser à l'intercommunalité pour 35 000 €,
- Le remboursement du capital de la dette pour 4 015 000 €,
- Un crédit de 500 € permettant le remboursement de cautions pour les télécommandes de bornes routières (en cas de restitution par un administré)

*Comme indiqué en dépenses de fonctionnement, le remboursement intégral de 5 contrats de dette à long terme en 2024 contribue à la baisse de ce poste.*

- **Des dépenses d'ordre** de 101 050 € comprenant la comptabilisation des travaux réalisés en régie pour 100 000 € et l'amortissement d'une subvention obtenue sur l'achat d'un bien amortissable pour 1 050 €.
- **Des opérations patrimoniales** pour 270 000 € concernant la régularisation comptable du versement d'avances sur travaux (200 000 €) et l'intégration des frais d'études et d'insertions (70 000 €).

**Compte tenu de la couverture du déficit de l'exercice 2024 d'un montant de 9 941 092,62 € et des restes à réaliser de 3 926 748,86 €, le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 35 255 371,48 €.**

## **LES BUDGETS ANNEXES SOUMIS AU VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **1-LE SPIC MULTISPORTS (ancien CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES)**

Cette structure, érigée en budget annexe assujetti à la TVA, assure l'organisation de stages et animations de navigation en tous genres.

Par délibération en date du 13 mars 2025, cette structure s'est vu confier la gestion des deux pistes de padel récemment installées au village. De ce fait, les statuts du SPIC ont fait l'objet d'une modification. Sa dénomination a également été revue, son champ d'action n'étant plus limité aux seules activités nautiques.

Le présent budget établi pour l'année 2025 tient compte des besoins liés aux deux activités.

#### **La section d'exploitation s'équilibre à 226 599,47 €.**

En matière d'activités nautiques, les modes de gestion instaurés en 2020, notamment sur les conditions d'accueil des différents publics, municipaux et extérieurs, ont donné satisfaction. Le budget 2025 est établi dans la continuité.

Les dépenses réelles comprennent les charges à caractère général (les fluides, le carburant des bateaux, l'achat de petit matériel, la réparation et l'assurance des bateaux, etc), les frais de personnel, les charges de gestion courante dont la principale concerne l'achat des licences auprès de la Fédération.

Pour les besoins de la gestion des terrains de padel, il est prévu un abonnement et une maintenance à une plateforme de réservation en ligne, ainsi que le versement d'une redevance annuelle à la commune pour l'occupation des lieux.

En matière de frais de personnel, il est prévu le recrutement de 7 saisonniers. Ces recrutements seront réalisés en fonction du besoin réel sur la saison estivale 2025. L'élargissement de la période d'ouverture (dès mars) nécessite de prévoir un renfort en personnel plus conséquent.

L'activité des padels ne génère aucun recours à du personnel supplémentaire.

Les dépenses d'ordre portent sur les amortissements des biens pour 13 270 €.

Les recettes sont constituées principalement des participations aux activités nautiques versées par les utilisateurs du service estimées à 180 975,10 €, celles liées à l'utilisation des terrains de padel sont estimées à 7 500 €.

Une somme de 12 270 € est également inscrite, correspondant au remboursement de charges par la Commune et de la quote-part des tickets restaurants des agents.

Une opération d'ordre concernant l'amortissement d'une subvention est prévue pour 3 090 €.

L'excédent d'exploitation dégagé au compte administratif 2024 d'un montant de 22 764,37 € est repris.

### **La section d'investissement s'équilibre à 30 560,76 €.**

Les dépenses réelles d'investissement, d'un montant de 27 470,76 €, sont destinées au remplacement du matériel nautique obsolète ou défectueux.

L'activité des padels ne nécessite aucun équipement particulier.

L'amortissement de la subvention (cf ci-dessus) est prévu en opération d'ordre pour 3 090 €.

Les recettes ne sont composées que des opérations d'ordre, à savoir les amortissements pour 13 270 €, et de la reprise de l'excédent dégagé à fin 2024 d'un montant de 17 290,76 €.

## **2-L'OFFICE DE TOURISME**

L'Office de Tourisme s'occupe de la promotion du tourisme de notre Commune et comprend plusieurs établissements : le siège en cours de transfert en centre-ville, un point d'accueil aux Issambres et le musée du chocolat.

Cette structure, érigée sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), est partiellement assujettie à la TVA et implique une comptabilité de stock sur l'activité des boutiques.

Les dépenses d'exploitation comprennent les frais liés à la promotion de notre Commune par le biais de divers supports (foires, expositions, documentation, publications, etc.) et l'achat de marchandises pour les boutiques.

Sont également prévus les frais de carburant, les petites fournitures, l'assurance, la téléphonie, la maintenance du parc de photocopieurs, etc.

L'aménagement des locaux en centre-ville, Place Ollier, est actuellement en cours et devrait permettre à l'Office de Tourisme de s'y installer définitivement au courant du premier semestre. Un nouveau bail a été conclu et l'année 2025 supportera à nouveau le montant du loyer, qui avait été suspendu partiellement en 2024.

Les charges de personnel évoluent de 5,49 % pour tenir compte des hausses obligatoires.

Les charges de gestion courante comprennent l'abonnement à distance au logiciel de gestion de la taxe de séjour, précédemment pris en charge dans les charges à caractère général.

Il est également prévu des crédits pour d'éventuelles annulations de recettes sur exercices antérieurs (2 000,00 €), pour les amortissements des biens (9 045,00 €) et le virement au profit de la section d'investissement (48 955,00 €).

Ces dépenses sont couvertes par :

- Des atténuations de charges pour 75 000 €, qui correspondent à l'évaluation du stock de marchandises en boutiques
- Le produit des ventes boutiques estimé à 118 695,19 €
- Le produit de la taxe de séjour pour 950 000 €
- Le versement de la quote-part des droits de mutation par la Commune pour 399 000 €

Le produit attendu de taxe de séjour est en évolution par rapport au budget 2024 eu égard aux sommes réellement encaissées sur les deux dernières années.

L'excédent d'exploitation dégagé au compte administratif 2024, d'un montant de 116 549,53 € déduction faite de la part affectée en investissement pour la couverture du déficit, est repris dans le présent budget.

### **La section d'exploitation s'équilibre à 1 659 244,72 €.**

L'achat d'équipements prévu s'élève à 58 000,00 € et concerne les besoins en matériel informatique, mais surtout l'aménagement et la signalétique liés au déplacement du siège de l'Office de Tourisme en centre-ville.

Des dépenses engagées en 2024 et non payées sont reprises en restes à réaliser pour 44 798,95 €.

La section d'investissement est couverte par l'affectation d'une partie du résultat d'exploitation pour un montant de 38 363,30 € correspondant à l'excédent dégagé fin 2024 qui, corrigé du solde des restes à réaliser de - 44 798,95 €, devient déficitaire.

Les opérations d'ordre sont également prévues et comprennent les amortissements des biens pour 9 045,00 € et un virement en provenance du fonctionnement de 48 955,00 €.

Le solde positif de 2024 d'un montant de 6 435,65 € équilibre la section.

### **La section d'investissement s'élève à 102 798,95 €.**

### **3- LES CAVEAUX**

Ce budget est un budget annexe de la Commune et ne dispose que d'une autonomie financière. Il est adopté par le Conseil Municipal.

Il a vocation à comptabiliser la vente de caveaux dans les cimetières communaux. S'agissant d'une activité « commerciale », cette gestion doit être distincte du budget principal et est soumise à TVA et à la tenue d'une comptabilité de stock.

A ce jour, ce budget n'a vocation qu'à comptabiliser les éventuelles ventes des caveaux restants disponibles aux Issambres. Plus aucuns travaux ni investissements n'y sont réalisés.

Hormis ces prestations, des opérations d'ordre sont comptabilisées, notamment les amortissements des biens et l'évaluation du stock.

**Ce budget s'équilibre à 60 317,25 € en exploitation et à 9 250,00 € en investissement.**

Outre une prévision de recettes pour la vente de caveaux, seules les opérations d'ordre obligatoires sont inscrites, à savoir :

- Les amortissements pour 4 150 € en dépenses d'exploitation et recettes d'investissement
- L'annulation du stock de début d'année pour 5 100 € en dépenses d'exploitation et recettes d'investissement
- La constatation du stock en fin d'année pour 5 100 € en dépenses d'investissement et recettes d'exploitation

Les déficits constatés au compte administratif 2024 sont également repris à hauteur de - 51 067,25 € pour l'exploitation et - 310,06 € pour l'investissement.

## **LES BUDGETS ANNEXES NON SOUMIS AU VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les budgets qui suivent disposent de la personnalité morale et sont approuvés par des instances qui leur sont propres (conseil d'administration).

Ils ne sont retracés ici que pour information et pour la bonne prise de connaissance des différents organismes annexes.

### **4- LE STATIONNEMENT**

Depuis 2021, ce service, érigé en budget annexe sous la forme d'un Service Public Industriel et Commercial, a uniquement vocation à prendre en charge les prestations de location de places de stationnement à l'année.

### **La section d'exploitation s'équilibre à 56 889,45 €.**

Les dépenses prévues portent sur la gestion des places de stationnement, notamment des prestations de maintenance et d'entretien, l'achat de petites fournitures, les charges de copropriété, l'assurance et la taxe foncière.

Concernant les frais de personnel, seule l'indemnité du Directeur est prévue.

Les crédits nécessaires au remboursement des intérêts de l'emprunt en cours sont également inscrits.

Depuis 2024, le remboursement de l'emprunt réalisé par la Commune pour l'achat des horodateurs a été repris. Ce remboursement avait été suspendu fin 2020 suite à l'arrêt du stationnement payant et à la vente du matériel. Toutefois, malgré ce contexte, cet emprunt reste à la charge du SPIC qui est tenu d'en assurer le remboursement. En l'absence de remboursement, le capital restant dû doit faire l'objet d'un traitement fiscal et être considéré comme un gain qui sera soumis à l'impôt sur les sociétés. Le montant à verser à ce titre est estimé à 30 000 €. Pour s'éviter cette charge, il a été décidé de reprendre le rythme de remboursement des échéances à la Commune.

La part relative aux intérêts à reverser à la commune est inscrite pour 2 370,00 €.

Une enveloppe de 3 000 € est ouverte pour d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.

Les dotations aux amortissements sont prévues pour une somme de 4 700 €.

Ces dépenses sont couvertes par le seul produit de location des places à l'année (21 600 €).

L'excédent d'exploitation dégagé au compte administratif 2024 est repris pour la somme de 35 289,45 €. Le solde des recettes et des dépenses permet de positionner une somme de 29 204,45 € en dépenses imprévues.

### **La section d'investissement s'équilibre à 67 043,10 €.**

Les dépenses prévues portent sur les crédits nécessaires au remboursement de la part capital des emprunts en cours pour 4 800 €, de la part en capital de l'emprunt à rembourser à la Commune (cf ci-dessus) pour 7 120 € et le remboursement de cautions lors de la restitution de places pour 1 200 €. Un crédit de 53 923,10 € est inscrit en dépenses d'équipement pour l'équilibre de la section mais sans affectation.

Les dépenses d'investissement sont couvertes par :

- Le produit des cautions liées aux nouvelles locations d'emplacements de parking (1 200 €)
- Les amortissements du matériel restant (4 700 €)
- La reprise de l'excédent dégagé au 31 décembre 2024 (61 143,10 €)

## **5- LE CCAS**

Le Centre Communal d'Action Sociale intervient dans les domaines de l'aide sociale et des actions et activités sociales, en faveur de personnes en difficultés et de personnes âgées. Il a vocation à assurer l'attribution de l'aide sociale légale (instruction de dossiers, démarches administratives) et facultative (aide alimentaire, secours, ateliers divers, animations, etc.).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, cet établissement assure également les compétences en matière de Petite Enfance (4 crèches et un Relais Petite Enfance) et de handicap.

Courant 2024 il a été mis en place un « transport solidaire » destiné aux personnes sans moyen de mobilité. Ce service consiste à les transporter sur leur lieu de rendez-vous. Cette activité implique des frais nouveaux.

### **La section de fonctionnement s'équilibre à 3 259 033,10 €.**

Elle se compose :

- des charges à caractère général pour 382 141 € comprenant, outre les charges de structure courante, l'alimentation de l'épicerie solidaire, les colis de Noël, les animations et ateliers pour les personnes âgées et les ateliers de cohésion. Ces charges comprennent également les charges de structures courantes des 4 crèches, notamment les repas des enfants et l'achat des couches, les petits équipements en jeux, les ateliers proposés aux enfants, les fluides et la téléphonie.
- des charges de personnel pour 2 467 131,10 €, dont 46 agents dédiés à la Petite Enfance. Les saisonniers indispensables à la gestion du « *handiplage* » en été sont également prévus. Cet établissement subit également l'impact des hausses salariales obligatoires, notamment la revalorisation du plafond de la Sécurité Sociale et l'augmentation de 3 points de la cotisation à la CNRACL.
- des autres charges de gestion courante pour 127 967 € dont 97 407 € de participation à la gestion de la résidence autonomie du Jas de Callian. Ce poste comptabilise également les secours d'urgence.
- des charges financières pour 16 980 € relatives aux intérêts de la dette et aux ICNE.
- Un crédit pour d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs de 1 500 €.
- Une provision sur les créances irrécouvrables doit également être constituée, l'activité des crèches générant des impayés pouvant aboutir à des admissions en non-valeurs qu'il convient, par mesure de prudence, d'anticiper.

Les opérations d'ordre se composent des amortissements des biens à hauteur de 44 107 €.

Ces dépenses sont couvertes par la perception de loyers (appartement et locaux de la Résidence Autonomie du Jas de Callian), par la participation des personnes aux différentes animations et d'une subvention versée par le Département du Var pour les prestations d'aides aux diverses démarches administratives.

Elles se composent également des recettes afférentes à l'activité de gestion des crèches, à savoir :

- les participations des familles prévues à hauteur de 374 666 €
- des prestations de services versées par la CAF à hauteur de 778 529 €

La contribution de la Commune se fixe, pour 2025, à 1 471 910 €. Elle progresse de 5,73 % par rapport à 2024, sous l'effet des hausses salariales obligatoires et de la mise en place du transport solidaire.

Une somme de 2 000 € est également prévue en vue d'éventuels dons à venir.

Les autres recettes de gestion courante augmentent et intègrent les contributions demandées pour la participation aux séjours.

En opération d'ordre sont inscrits les crédits nécessaires à l'amortissement des subventions obtenues sur l'achat de biens amortissables pour 3 203 €.

L'excédent dégagé au compte administratif 2024, déduction faite du montant affecté à l'investissement, est repris pour 428 925,10 € et permet de dégager un autofinancement au profit de la section d'investissement de 216 207 €.

### **La section d'investissement s'équilibre à 366 534,12 €.**

Un crédit de 151 822 € est prévu en acquisition d'équipements divers pour les besoins des activités sociales et du handicap, mais principalement pour l'aménagement des nouveaux locaux de la crèche qui s'ouvrira dans le bâtiment d'extension du groupe scolaire de la Bouverie. Un crédit de 50 000 € destiné aux études préalables du projet de construction d'une salle d'activité au JAS DE CALLIAN est également inscrit.

A ce titre, le Centre Communal d'Action Sociale a perçu, en 2024, une subvention de la CARSAT pour ces études. Toutefois, le montant des dépenses réalisées étant inférieur aux dépenses retenues pour le calcul de cette subvention, un trop perçu a été constaté par l'organisme qui en sollicite le remboursement. Celui-ci s'élève à la somme de 3 900 €.

Le capital des emprunts contractés sera également remboursé à hauteur de 78 500 €.

La contrepartie de l'amortissement des subventions apparaît en opération d'ordre pour 3 203 €.

Concernant les recettes d'investissement, il est prévu une somme globale de 21 011 € de subventions de la CAF sur l'achat des équipements nécessaires aux crèches.

Il est également prévu une somme 6 100 € de FCTVA sur les dépenses d'équipements 2023 et une somme de 44 107 € pour la constatation des amortissements.

Compte tenu du déficit d'investissement à couvrir de 78 652,86 €, corrigé du solde des restes à réaliser déficitaire de 456,26 €, l'excédent de fonctionnement 2024 est affecté en recettes d'investissement pour 79 109,12 €.

La section d'investissement s'équilibre avec un virement en provenance du fonctionnement d'un montant de 216 207 €.

## **6- LA RESIDENCE AUTONOMIE DU JAS DE CALLIAN**

Cet établissement gère l'hébergement de personnes âgées autonomes, dans 42 studios de 33 m<sup>2</sup> répartis sur 3 étages. Ce service assure également la restauration du midi et du soir, ainsi que des prestations de blanchisserie.

S'agissant d'une activité relevant du secteur médico-social, ce budget est régi par une nomenclature particulière (M22) et un plan de compte spécifique. Les dépenses et recettes sont classées en « groupe ». Il est établi sous l'autorité du CCAS et est soumis au vote de son Conseil d'Administration.

Cet établissement est placé sous la tutelle du Département du Var qui fixe, au vu du projet de budget et d'un rapport explicatif, les tarifs de l'hébergement et de la restauration que la collectivité est tenue d'appliquer aux résidents.

Contrairement aux autres budgets, et conformément à l'article L.315-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les budgets relevant du secteur médico-social doivent être approuvés au plus tard le 31 octobre N-1. Le budget 2025 a donc été approuvé lors du Conseil d'Administration du 29 octobre 2024.

**Il s'équilibre à 30 000 € en investissement et à 873 607 € en fonctionnement.**

Au vu du recul de l'inflation, et au regard des revalorisations acceptées sur les deux dernières années (+ 2,7 % et + 3 %), il a été demandé une revalorisation limitée à 1 % des prix de journée pour 2025. Dans cette hypothèse, les tarifs s'établiraient comme suit :

- 35,26 € pour l'hébergement
- 16,74 € pour les repas, à savoir 10,68 € pour le midi et 6,06 € pour le soir

A noter que le taux directeur appliqué habituellement par l'instance de tutelle est de 0,5 %.

A ce jour, l'arrêté de tarification du Département du Var ne nous a pas encore été communiqué.